

Monsieur S. PALMIERI
Président du Comité de pilotage Europe 2020 du
CESE
Rue Belliard, 99
1040 Bruxelles

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 4 juillet 2013, nous avons le plaisir de vous transmettre, la contribution commune du Conseil central de l'Economie et du Conseil national du Travail au prochain rapport du CESE sur la Stratégie Europe 2020. Nous apportons des éléments de réponses aux questions du CESE sur l'évaluation de l'implication des interlocuteurs sociaux au Programme national de réforme, à la Stratégie Europe 2020 et plus globalement au Semestre européen et national. Nous avons noté que le rapport du CESE a aussi pour objectif de participer à la révision prochaine de la stratégie Europe 2020.

Implication des interlocuteurs sociaux

Depuis le lancement de la Stratégie Europe - 2020, les instances du Conseil central de l'économie (CCE) et du Conseil national du travail (CNT) ont régulièrement souligné la nécessité pour les autorités politiques européennes et nationales d'organiser le dialogue et les consultations avec les interlocuteurs sociaux à tous les niveaux de pouvoir dès les premiers jalons du cycle annuel du Semestre européen pour que leurs travaux et contributions puissent alimenter de manière effective et pertinente le programme national de réforme (PNR).

Il nous semble utile de rappeler que la déclaration commune des Présidents et Secrétaires généraux des CES et du CESE de septembre 2010, lançait un appel à se doter, dans le cadre du lancement de la nouvelle stratégie Europe 2020, d'une gouvernance assurant une implication plus forte des interlocuteurs sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile et ce tant au niveau européen que national, régional et local. Une appropriation renforcée apparaissant comme une condition nécessaire au succès de la nouvelle stratégie et à la réalisation de ses objectifs¹.

¹ La déclaration comportait certaines propositions concrètes qui tenaient à la clarté et la lisibilité de la stratégie européenne, à l'association systématique des CES à la stratégie, à l'organisation d'un vrai dialogue avec les partenaires sociaux et la société civile organisée, à la mise en place de délais de consultation réalistes, à l'accès à l'information et à l'échange d'informations et de pratiques entre CES. (<http://www.eesc.europa.eu/ceslink/resources/docs/declaration-finale-16-09-2010.pdf>)

Le CCE et le CNT ont également pris connaissance des réflexions et des propositions européennes pour se diriger vers une véritable union économique et monétaire. Dans ce cadre, le rôle du dialogue social a également été réaffirmé lors du Sommet européen de juin 2013 et dans la communication de la Commission européenne du 2 octobre 2013 portant sur la dimension sociale de l'UEM.

Au niveau de la gouvernance européenne, le dialogue avec les interlocuteurs sociaux apparaît comme une clarification nécessaire du cadre analytique et des évaluations de la Commission européenne de la politique socio-économique et des défis sous jacents qui ressortent de ces évaluations.

La publication par la Commission européenne du Rapport sur la croissance (AGS) et du Rapport sur le mécanisme d'alerte dorénavant en automne est saluée car elle donne le temps d'appréhender les principaux défis dans les Etats membres et d'examiner l'état de mise en œuvre des recommandations dans la perspective du Sommet de Printemps.

Le calendrier reste cependant serré entre la publication des propositions de recommandations par la Commission européenne, le traitement au sein des différentes formations du Conseil et leur validation au Sommet de juin. La coordination des travaux des différents Comités européens (CPE, Emploi, protection sociale, CEF) vise à identifier les réponses politiques les plus appropriées et équilibrées particulièrement dans les domaines où les interlocuteurs sociaux et la concertation sociale occupent un rôle de premier plan.

Au niveau national, le dialogue avec les interlocuteurs sociaux doit porter sur les intentions des différentes autorités politiques du pays dans la perspective du suivi des recommandations européennes, des objectifs de la Stratégie Europe 2020 et plus largement de la coordination des politiques socio-économiques au niveau européen. Ce dialogue vise également à éclairer l'articulation de la coordination européenne avec les autres objectifs de l'action des autorités publiques et les préoccupations des interlocuteurs sociaux à tous les niveaux de pouvoirs.

Le processus des recommandations européennes et plus largement le Semestre européen montrent qu'en matière de gouvernance et de coordination des politiques socio-économiques, les grandes réformes relèvent principalement de la compétence des Etats membres. Cette articulation des instances de décision dans la définition, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques socio-économiques est encore largement inédite. Pour les interlocuteurs sociaux, l'adaptation et le perfectionnement permanent du dialogue social à tous les niveaux de pouvoirs (européen, fédéral, régional), peuvent désamorcer ou résoudre d'importantes questions économiques et sociales soulevées par les mesures et les réformes envisagées tout en stimulant la compétitivité, le progrès social et le cadre de vie. De par la structure institutionnelle du pays, les Régions et Communautés et le dialogue social régional développent des initiatives en ce sens qui sont consignées dans le PNR.

Dans le cadre de leurs compétences, le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail ont consolidé ou initié des procédures ad hoc d'information et d'implication des interlocuteurs sociaux aux différentes phases d'élaboration et d'évaluation de la stratégie européenne au niveau national. Les représentants belges aux Comités européens chargés notamment de la surveillance multilatérale (Comité de l'emploi, Comité de protection sociale, Comité de politique économique et Comité économique et financier) participent régulièrement aux travaux du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail. Le Conseil central de l'économie organise des réunions ad hoc avec des représentants de la Banque nationale de Belgique à propos de la problématique des dettes souveraines ou du suivi de la régulation nationale et internationale des marchés financiers.

Pour la préparation du PNR 2014, les instances du CCE et du CNT ont adopté un schéma pour la participation des deux Conseils au processus. Ce schéma devra se dérouler en trois temps:

- (a) Une rencontre avec le Desk Belgique de la Commission européenne concernant l'analyse des évolutions socio-économiques en Belgique. Cette réunion devrait se tenir dans le courant du mois de la publication de l'In-depth review' de la Commission européenne;
- (b) Une première rencontre en avril avec la cellule stratégique du Premier ministre pour l'évaluation des engagements en cours et des résultats constatés quant à la mise en oeuvre de la politique socio-économique et ce, dans le cadre des objectifs de la Stratégie Europe 2020, du PNR et des recommandations européennes;
- (c) Une deuxième rencontre avec la cellule stratégique du Premier ministre sur l'élaboration de mesures dans le cadre des objectifs que la Belgique s'est assignée et des recommandations formulées par les instances européennes. Cette rencontre, à laquelle les interlocuteurs attachent beaucoup d'importance, devrait se tenir en septembre/octobre 2014.

Les recommandations 2013

En juin 2013, les instances européennes ont approuvé les recommandations de réformes proposées par la Commission pour chacun des pays de l'UE. Ces recommandations sont importantes car elles portent sur les choix budgétaires, économiques et sociaux des Etats membres. En Belgique, leur publication et leur mise en oeuvre font l'objet de débats tant au plan politique qu'au niveau des interlocuteurs sociaux.

Les débats menés au sein des deux Conseils entre interlocuteurs sociaux et le dialogue avec le gouvernement n'ont pas permis de construire un consensus sur l'équilibre et l'orientation générale des recommandations de 2013. A cet égard, les recommandations européennes recouvrent de manière de plus en plus évidente certains éléments du champ traditionnel du dialogue social : en abordant des questions telles que la révision du système de négociation et d'indexation des salaires, le relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite, la maîtrise des dépenses liées au vieillissement, y compris les dépenses de santé ou encore l'activation de l'emploi, notamment au travers du système d'allocations de chômage, les instances européennes traitent des thématiques au cœur des compétences des interlocuteurs sociaux belges et du « pacte social » en vigueur en Belgique.

Le calendrier, les règles actuelles de procédure et les difficultés d'avoir une réaction commune des interlocuteurs sociaux dans le cadre des recommandations n'ont pas permis une concertation réelle et effective des interlocuteurs sociaux au processus de rédaction et d'évaluation du PNR. Les consultations des interlocuteurs sociaux par le gouvernement se sont limitées, pro forma, à un échange d'arguments de part et d'autre.

Plus globalement, depuis la crise de 2008, le dialogue social et la concertation sociale interprofessionnelle en Belgique connaissent des difficultés pour aboutir à la conclusion d'accords interprofessionnels, globaux. La dégradation de la situation économique, les faibles gains de productivité, la détérioration des finances publiques, l'augmentation du chômage ainsi que la fermeture d'entreprises importantes n'ont pas favorisé la conclusion d'accords sociaux globaux dans notre pays. Le dernier grand accord entre interlocuteurs sociaux remonte à l'Accord exceptionnel de 2009-2010.

Conclu dans un contexte économique particulièrement difficile, cet accord s'inscrivait pleinement dans la volonté des interlocuteurs sociaux de promouvoir une stratégie permettant une relance durable de l'économie et un renforcement de la compétitivité des entreprises et ce afin de favoriser la création d'activités et d'emplois durables et de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens. Cet accord a, notamment, été rendu possible par une intervention budgétaire importante du gouvernement.

Les interlocuteurs sociaux ont, par ailleurs, développé dans le cadre de travaux menés dans chacun des deux Conseils, un tableau de suivi des décisions du gouvernement qui opérationnalise le plan de relance du gouvernement et un tableau de bord reprenant les mesures qui touchent de près ou de loin aux aspects socioéconomiques de l'accord de gouvernement du 1er décembre 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.



R.TOLLET
Président du Conseil
central de l'économie



P.WINDEY
Président du Conseil
National du Travail